

CANNABIS - Éducation et sensibilisation

Nous avons tous en commun des objectifs à propos du genre de culture de cannabis que nous voulons voir exercer une influence dans notre province. Nos décisions, nos actes et nos lois nous aideront à bâtir une culture sans danger, légale, responsable et limitée aux adultes. Nous accordons la priorité à l'éducation et à la sensibilisation en matière de santé publique, tout en tirant profit des débouchés que présente cette nouvelle industrie.

Il est maintenant légal pour les personnes âgées d'au moins 19 ans d'acheter, de posséder, de cultiver et de consommer du cannabis au Nouveau-Brunswick.

Comment aborder le sujet du cannabis avec mes enfants?

R : Le simple fait que le cannabis est maintenant légal pour les personnes âgées de 19 ans et plus ne signifie pas qu'il est inoffensif. À l'instar du tabac et de l'alcool, la consommation de cannabis peut avoir des répercussions négatives sur la santé. Les adolescents sont particulièrement vulnérables face aux méfaits liés au cannabis, étant donné que leur cerveau continue de croître et de se développer.

Les jeunes se tournent vers les adultes autour d'eux pour qu'ils leur donnent des conseils et des renseignements fondés sur des données probantes, de sorte qu'ils puissent prendre des décisions éclairées dans leur propre vie. Le moment est venu d'engager le dialogue. Jeunesse sans drogue Canada offre une trousse d'information intitulée [Parler cannabis : Savoir discuter avec son ado](#) qui vous aidera à avoir ces discussions. N'oubliez pas d'écouter et de demeurer positif.

Pour obtenir d'autres renseignements et ressources afin de soutenir vos discussions sur le cannabis, consultez la trousse d'outils [Parlons du cannabis](#) du gouvernement du Canada.

Éducation sur le cannabis dans les écoles

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick continue de s'efforcer de communiquer l'information aux gens du Nouveau-Brunswick afin qu'ils puissent faire des choix qui auront un impact positif sur leur vie et encouragent une vie saine et active. Au Nouveau-Brunswick, les sujets ayant trait à l'éducation sur les dangers de la drogue, y compris le cannabis, sont traités au moyen d'une méthode adaptée à l'âge des élèves à partir de la maternelle. Une éducation à la santé de qualité a pour objectif de permettre aux élèves de faire des choix éclairés et sains et d'acquérir des comportements qui contribuent à leur propre bien-être et à celui des autres. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a toujours été proactif en ce qui concerne son programme d'études en santé. Dans le cadre de ce programme, les élèves obtiennent des renseignements clairs, fiables et exacts afin d'acquérir les compétences nécessaires pour faire des choix sains en ce qui concerne tous les aspects de leur santé.

Fonds d'éducation et de sensibilisation en matière de cannabis

La nouvelle [Loi sur le Fonds d'éducation et de sensibilisation en matière de cannabis](#) a été proclamée et est entrée en vigueur le 25 juin 2018.

La Loi établit un fonds pour appuyer la recherche et le développement, la mise en œuvre ainsi que la prestation de programmes d'éducation et de sensibilisation visant la réduction des méfaits et les pratiques de consommation responsable du cannabis. Le Fonds vise à appuyer l'acquisition de connaissances et l'obtention des données afin de comprendre les effets à long terme de la légalisation du cannabis. Les résultats pédagogiques et des recherches feront en sorte que les programmes en place au Nouveau-Brunswick réduisent les méfaits et les risques potentiels et permettent également de créer de la documentation éducative destinée aux plus vulnérables, comme les jeunes de la province.

Un [comité consultatif](#) a été établi en vertu de la Loi sur le Fonds d'éducation et de sensibilisation en matière de cannabis. Entre autres responsabilités, il aidera à établir les lignes directrices et les critères relatifs aux demandes au Fonds. Il aidera aussi à formuler des recommandations sur l'attribution et le versement des fonds. Une fois élaborés, les lignes directrices et les critères seront affichés sur le site Web.

Le Fonds sera financé à même deux pour cent des ventes brutes de cannabis provenant des fournisseurs du vendeur au détail provincial, Cannabis NB, ainsi qu'à l'aide d'une contribution initiale de 250 000 \$ du gouvernement provincial pour faciliter un lancement rapide.

Renseignements sur la santé :

Consommer du cannabis est un choix personnel. La consommation de cannabis comporte des risques pour la santé à court terme et à long terme, en particulier chez les personnes qui sont âgées de moins de 25 ans, chez les femmes qui sont enceintes ou qui allaitent et chez les personnes et les familles qui sont aux prises avec des troubles de santé mentale.

Comprenez les risques pour prendre une décision éclairée en ce qui concerne votre consommation personnelle de cannabis. Pour plus de renseignements, consultez le site [encontrolenb.ca](#). Consultez aussi les [Directives canadiennes d'usage de cannabis à faible risque pour réduire le risque](#) auquel vous vous exposez.